

## CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL EN MODE SAAS

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

**La société ALL INFO SERVICE,**

Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1000 euros,  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 828 599 530,  
ayant son siège social 2 Grande Rue, 54180 HEILLECOURT,  
représentée par Monsieur Alexandre DE BEUKELAER en qualité de gérant,

ci-après dénommée « ALL INFO SERVICE »,

D'UNE PART,

ET:

L'utilisateur du logiciel,

ci-après dénommée « le Client »,

D'AUTRE PART,

Ci-après collectivement désignée(s) les « Parties » et individuellement une « Partie »,

Il a été convenu ce qui suit

---

**SOMMAIRE**

|             |  |    |
|-------------|--|----|
| Article 1.  | Définitions .....                                  | 3  |
| Article 2.  | Objet .....  | 3  |
| Article 3.  | Durée .....  | 3  |
| Article 4.  | Démonstration préalable à la commande .....        | 4  |
| Article 5.  | Services .....                                     | 4  |
| Article 6.  | Obligations d'ALL INFO SERVICE .....               | 5  |
| Article 7.  | Obligations du Client .....                        | 5  |
| Article 8.  | Propriété intellectuelle .....                     | 6  |
| Article 9.  | Assistance et maintenance .....                    | 7  |
| Article 10. | Conditions financières .....                       | 8  |
| Article 11. | Accès et télécommunications .....                  | 9  |
| Article 12. | Garanties.....                                     | 9  |
| Article 13. | Gestion de la sécurité de la Base de Données ..... | 10 |
| Article 14. | Responsabilité.....                                | 11 |
| Article 15. | Autorisations légales et administratives.....      | 11 |
| Article 16. | Sauvegarde et archivage des données .....          | 12 |
| Article 17. | Confidentialité .....                              | 12 |
| Article 18. | Référence commerciale.....                         | 12 |
| Article 19. | Résiliation.....                                   | 12 |
| Article 20. | Restitution des données.....                       | 12 |
| Article 21. | Non-sollicitation de personnel.....                | 13 |
| Article 22. | Cession du Contrat.....                            | 13 |
| Article 23. | Sous-traitance .....                               | 13 |
| Article 24. | Dispositions générales .....                       | 13 |
| Article 25. | Droit applicable et juridiction compétente .....   | 14 |

## Article 1. DEFINITIONS

Dans le présent document, les mots ou expressions commençant par une majuscule auront la signification qui suit :

« **Application** » désigne le progiciel MaGestionPsy, développé et édité par ALL INFO SERVICE, et choisi par le Client, au moment de la conclusion du Contrat. Il est précisé que le terme « progiciel » s'entend d'un programme informatique conçu pour être commercialisé auprès de plusieurs utilisateurs, leur offrant de façon standard les mêmes fonctionnalités. L'Application est mise à la disposition du Client par une connexion à la Plateforme via le réseau Internet.

« **Authentification** » désigne la procédure par laquelle l'Utilisateur de l'Application fournit et confirme son identité, par la communication de son Identifiant et de son mot de passe.

« **Base de Données** » désigne l'ensemble de données, organisé en vue de son utilisation par l'Application, dont la structure est la propriété d'ALL INFO SERVICE et le contenu la propriété du Client.

« **Bon de Commande** » désigne le document annexé au présent contrat lors de sa signature, décrivant les caractéristiques du service fourni au Client.

« **Contrat** » désigne l'ensemble contractuel constitué par le présent document et le Bon de Commande.

« **Identifiant** » désigne un code unique d'accès attribué à l'Utilisateur et qui, associé à un mot de passe, permet à l'Utilisateur de procéder à son Authentification pour accéder à l'Application.

« **Plateforme** » désigne l'ensemble de serveurs rendus accessibles au Client par ALL INFO SERVICE, sur lesquels s'exécute l'Application et sur lesquels est hébergée la Base de Données, fournissant un service électronique interactif en ligne en mode « SaaS », accessible à l'adresse communiquée par ALL INFO SERVICE.

« **Programmes Tiers** » désigne les programmes informatiques (notamment les logiciels open source) n'appartenant pas à ALL INFO SERVICE et qui sont ou seront intégrés dans l'Application.

« **SaaS** » (Software as a Service) désigne le mode de mise à disposition à distance des fonctionnalités de l'Application, utilisant les technologies Internet et accessible par l'intermédiaire du réseau Internet, l'Application et la Base de Données qu'elle traite restant sur la Plateforme d'ALL INFO SERVICE.

« **Utilisateur** » désigne le Client (s'il est une personne physique) ou la personne physique autorisée par le Client à utiliser l'Application.

## Article 2. OBJET

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles :

- ALL INFO SERVICE concède au Client, qui l'accepte, un droit d'utilisation à distance en mode SaaS de l'Application ;
- ALL INFO SERVICE fournit au Client des prestations de service associées ;
- Le Client s'engage à régler la redevance contractuelle.

## Article 3. DUREE

Le présent Contrat entre en vigueur à la date de sa conclusion.

Il est conclu pour la durée initiale mentionnée dans le Bon de Commande et sera ensuite renouvelé par périodes successives de même durée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec avis de réception, en respectant un préavis de trois mois avant la date anniversaire.

En cas de résiliation par le Client, celui-ci assume l'entière responsabilité des conséquences de la cessation du Contrat, notamment en termes de continuité de sa gestion interne.

#### **Article 4. DEMONSTRATION PREALABLE A LA COMMANDE**

Le Client déclare avoir pu librement vérifier, sous sa responsabilité, à l'occasion d'une démonstration qui lui a été présentée avant la conclusion du Contrat, que l'Application, son ergonomie, l'architecture de sa Base de Données et les technologies mises en œuvre par l'Application ou requises pour son utilisation, sont parfaitement conformes à ses attentes et compatibles avec son environnement informatique.

Aucune réclamation ou demande de remboursement ne pourra être formulée par le Client au motif que l'un de ces éléments ne serait pas satisfaisant ou poserait un quelconque problème.

#### **Article 5. SERVICES**

ALL INFO SERVICE fournit au Client le service d'accès à l'Application en mode SaaS 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve des interruptions pour cause de maintenance, de panne ou encore de défaillance extérieure à ALL INFO SERVICE. Ces interruptions temporaires ne pourront en aucun cas donner lieu à indemnisation au profit du Client.

L'Application demeure sur la Plateforme d'ALL INFO SERVICE et ALL INFO SERVICE ne remet donc en aucun cas une copie de l'Application, sous quelque forme ni sur quelque support que ce soit, au Client.

Il appartient au Client de s'assurer que les données transmises par lui sur la Plateforme d'ALL INFO SERVICE sont exemptes d'erreur.

Lors de la conclusion du Contrat, le Client fournit le nom et l'adresse e-mail d'une personne physique désignée en tant qu'Utilisateur.

La licence d'utilisation de l'Application consentie au titre du présent Contrat est accordée pour un seul Utilisateur.

Les Identifiants et mots de passe fournis à l'Utilisateur sont confidentiels, uniques et personnels.

Le Client s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité du dispositif d'accès de sorte à ne permettre l'utilisation de l'Application et l'accès à la Plateforme d'ALL INFO SERVICE, qu'à l'Utilisateur, à l'exclusion de tout tiers. Le Client s'engage à ce titre à veiller à ce que l'Utilisateur ne divulgue pas son Identifiant ni son mot de passe. En cas de divulgation accidentelle (perte, vol, etc.) ou volontaire, le Client s'engage à en informer ALL INFO SERVICE dès qu'il en aura connaissance, par téléphone et par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Authentification de l'Utilisateur au moyen de son Identifiant et de son mot de passe emporte, de manière irréfragable, imputabilité, à l'Utilisateur, des opérations effectuées au moyen de cet Identifiant.

La redevance contractuelle d'utilisation de l'Application inclut la mise à disposition d'un espace disque alloué au Client, sur la Plateforme, lors de la commande, pour le stockage de ses données. Le volume de cet espace, suffisant dans le cadre d'une utilisation normale de l'Application, est précisé dans le Bon de

Commande. Le Client a la faculté de stocker sur la Plateforme un volume de données plus important que celui initialement alloué. Ce dépassement fera l'objet d'une facturation complémentaire au tarif mentionné dans le Bon de Commande.

## **Article 6. OBLIGATIONS D'ALL INFO SERVICE**

ALL INFO SERVICE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains et techniques pour fournir les services objet du présent Contrat.

ALL INFO SERVICE s'engage à respecter la confidentialité des données à caractère personnel communiquées par le Client pour l'exécution du Contrat, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi Informatique et Libertés et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement européen sur la protection des données) à compter de l'entrée en vigueur de ce dernier. Les personnes physiques peuvent, conformément à l'article 40 de la loi susvisée et aux articles 15 et suivants du Règlement, exercer leur droit d'accès et de rectification sur les données les concernant, collectées par ALL INFO SERVICE à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution du présent Contrat, en s'adressant à ALL INFO SERVICE à l'adresse mentionnée en tête du Contrat.

ALL INFO SERVICE s'engage à respecter les obligations prévues à l'Article 13 relatif à la protection des données personnelles.

Le Client déclare accepter qu'ALL INFO SERVICE lui adresse des e-mails ou des courriers d'information, à caractère technique et/ou commercial, pendant la durée du Contrat et pendant un an après sa cessation.

ALL INFO SERVICE s'engage à faire héberger, par la société OVH (ou par tout autre prestataire de son choix, sous réserve d'informer préalablement le Client de ce changement) en tant qu'hébergeur sous-traitant, la Base de Données et à en assurer la sécurité.

ALL INFO SERVICE s'engage à communiquer au Client, à sa demande, tous les éléments qui pourront lui être utiles pour remplir ses obligations, notamment, au titre des déclarations auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, dont le Client assume la responsabilité.

Toute prestation non expressément prévue par le Contrat, telle que formation, migration de données, etc. devra faire l'objet d'un contrat distinct, sur la base d'un devis établi selon les tarifs en vigueur d'ALL INFO SERVICE.

## **Article 7. OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le Client déclare avoir pu s'assurer de l'adéquation de l'Application à ses besoins et disposer des pré-requis décrits dans le Bon de Commande.

Le Client s'engage :

- à transmettre avec précision, sous son entière responsabilité, l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution du Contrat, et garantit l'exactitude de ces informations. Il s'engage à ce titre à signaler à ALL INFO SERVICE toute modification de ces informations ;
- à régler la redevance contractuelle dans les conditions fixées à l'article « Conditions financières » ;
- à respecter les droits de propriété intellectuelle d'ALL INFO SERVICE ;
- à ne pas utiliser l'Application dans des conditions de nature à porter atteinte au bon fonctionnement ou à la sécurité de la Plateforme ;

- à s'assurer que l'Utilisateur soit formé à l'utilisation de l'Application et des technologies de base d'Internet ;
- à veiller à ce que les données transférées sur la Plateforme ne nuisent pas au bon fonctionnement de cette Plateforme ou de l'Application. Il s'engage notamment à ne pas stocker, sur la Plateforme, de données :
  - contenant ou susceptibles de contenir des virus ; ou
  - présentant un caractère illicite, contraire aux bonnes mœurs ou attentatoire aux droits des tiers, notamment à des droits de propriété intellectuelle.

En conséquence, le Client est responsable des dommages que ces données ou lui-même pourraient causer à ALL INFO SERVICE, à un tiers, à la Plateforme ou à l'Application et garantit ALL INFO SERVICE contre tout recours qui pourrait être exercé contre elle par un tiers du fait de ces données.

## **Article 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

ALL INFO SERVICE garantit qu'elle dispose des droits de propriété intellectuelle sur l'Application, ainsi que sur la structure de la Base de Données propre à l'Application, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Il n'est opéré aucun transfert de droits de propriété sur les éléments susvisés au profit du Client au titre du Contrat. En particulier, le Contrat ne confère aucun droit au Client sur le code source de l'Application.

ALL INFO SERVICE est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les programmes informatiques qui sont susceptibles d'être automatiquement téléchargés sur la machine de l'Utilisateur lors de l'utilisation de l'Application. Ces programmes, bien qu'ils ne soient pas exécutés sur la Plateforme d'ALL INFO SERVICE, font partie intégrante de l'Application et sont protégés au même titre.

En conséquence de ce qui précède, le Client s'interdit tout acte ou comportement pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle sur l'Application, ainsi que sur les marques associées. Il s'interdit notamment de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'ALL INFO SERVICE sur les programmes informatiques visés à l'alinéa précédent.

Le Client reste propriétaire de l'ensemble des données et informations le concernant intégrées dans la Base de Données dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

Au titre du Contrat, ALL INFO SERVICE concède au Client, qui l'accepte, un droit d'utilisation de l'Application, non exclusif et non cessible, pour la durée du Contrat, et pour les seuls besoins propres du Client.

Ce droit d'utilisation s'exerce par accès distant, via le réseau Internet, à compter de la connexion depuis les locaux du Client à la Plateforme d'ALL INFO SERVICE, et exclusivement pour l'utilisation des fonctionnalités de l'Application telles qu'elles sont décrites dans le Bon de Commande.

L'utilisation n'est autorisée qu'à l'Utilisateur auquel le Client accorde le droit d'accès.

Le droit d'utilisation concédé au Client est subordonné au parfait paiement de l'intégralité de la redevance prévue par l'article « Conditions financières ».

Le Client s'engage à prendre connaissance et à respecter toutes les conditions d'utilisation de l'Application qui lui sont communiquées, quel que soit leur support.

L'utilisation non expressément autorisée par ALL INFO SERVICE au titre des présentes est illicite, conformément aux dispositions de l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit donc notamment de procéder à :

- toute reproduction, représentation, diffusion ou distribution de tout ou partie de l'Application, que ce soit à titre onéreux ou gracieux ;
- toute forme d'utilisation de l'Application, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de produits ou services similaires, équivalents ou de substitution ;
- l'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement de l'Application, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs ;
- toute transcription, directe ou indirecte, toute traduction dans d'autres langues de l'Application ;
- toute utilisation pour un traitement non autorisé par ALL INFO SERVICE;
- toute modification ou contournement des codes de protection tels que, notamment, les Identifiants et mots de passe ;
- toute tentative d'intrusion non autorisée sur la Plateforme.

Le Client s'interdit de développer un logiciel susceptible de concurrencer directement ou indirectement l'Application.

Le Client se déclare informé que l'Application comporte des Programmes Tiers.

## **Article 9. ASSISTANCE ET MAINTENANCE**

ALL INFO SERVICE fournira des prestations d'assistance et de maintenance corrective et évolutive de l'Application.

Il est expressément convenu que les demandes d'assistance et de maintenance devront être formulées par le Client auprès de la hotline d'ALL INFO SERVICE, accessible par téléphone les jours ouvrés du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures, à l'exception des jours éventuels de fermeture générale d'ALL INFO SERVICE, ou par email à l'adresse [[help@magestionpsy.com](mailto:help@magestionpsy.com)], ou encore au moyen d'un formulaire accessible dans l'Application.

ALL INFO SERVICE s'engage à prendre en compte les demandes formulées auprès de la hotline dans un délai de deux (2) heures ouvrées.

L'assistance technique couvre :

- les questions sur l'utilisation de l'Application,
- la remontée d'anomalies de l'Application,
- les demandes d'évolutions,
- les conseils métiers sur les fonctionnalités présentes dans l'Application.

L'assistance technique n'a pas vocation à se substituer aux prestations de formation de l'Utilisateur. ALL INFO SERVICE ne saurait par ailleurs en aucun cas être tenue de réaliser les éventuelles évolutions demandées par le Client. Dans tous les cas, la durée des prestations fournies par ALL INFO SERVICE dans le cadre de cette assistance est limitée mensuellement à une durée de 30 minutes.

ALL INFO SERVICE pourra mettre en ligne, dans le cadre de la maintenance corrective et évolutive, de nouvelles versions de l'Application (minimum 3 mises à jour par an). Le Client s'engage, à mettre à jour sa

configuration informatique, et notamment son navigateur Internet, si ALL INFO SERVICE en fait la demande, les services ne pouvant être fournis que sur la base de la configuration requise par ALL INFO SERVICE pour la dernière version en date de l'Application. La demande de mise à jour d'ALL INFO SERVICE sera adressée au Client par courrier électronique et sera par ailleurs signalée au Client au moment de chaque connexion sur la Plateforme d'ALL INFO SERVICE, jusqu'à ce que la mise à jour soit effectivement réalisée par le Client.

Au titre de la maintenance, ALL INFO SERVICE pourra être amenée à modifier l'Application sans information préalable auprès du Client et sans indemnité.

## **Article 10. CONDITIONS FINANCIERES**

Les dispositions du présent Article s'appliquent sauf dispositions contraires du Bon de Commande.

ALL INFO SERVICE émettra selon la périodicité choisie la facture correspondant à la redevance d'utilisation de l'Application et d'accès à la Plateforme, pour le mois, le semestre ou l'année à échoir, et le montant des prestations et coûts complémentaires éventuels pour la période écoulée, sur la base des tarifs alors en vigueur, tels que mentionnés sur le site [www.magestionpsy.com](http://www.magestionpsy.com). Il est expressément convenu que chacun de ces services complémentaires sera facturé pour un mois minimum et que tout mois commencé sera facturé intégralement.

Les frais de déplacement éventuels de consultants ALL INFO SERVICE seront facturés en sus au réel sur la base de justificatifs qui seront fournis au Client.

Le paiement s'effectuera, selon l'option retenue dans le Bon de Commande, par chèque ou par prélèvement automatique sur le compte bancaire dont les références figurent dans le Bon de Commande, dans les 30 jours de la date de la facture.

Les prix sont mentionnés hors taxe et seront par conséquent majorés des taxes en vigueur au jour de la facturation.

Le montant de la redevance et des services complémentaires sera susceptible d'être modifié à tout moment par ALL INFO SERVICE, la modification ne s'appliquant toutefois pas au à la période en cours, afin de permettre au Client de résilier le Contrat dans les conditions de l'Article 3 s'il n'accepte pas le nouveau tarif.

En conséquence, le Client est invité à consulter régulièrement, pendant l'exécution du présent Contrat, et en tout cas avant chaque renouvellement du Contrat, les tarifs en vigueur sur le site [www.magestionpsy.com](http://www.magestionpsy.com).

En cas de contestation sur le montant ou la nature des prestations facturées, le Client devra notifier cette contestation et ses explications par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 10 du mois d'émission de la facture. Toute contestation postérieure sera irrecevable.

Les frais concernant les impayés sont facturés au Client. Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité d'intérêts de retard à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces intérêts sont dus par le seul fait de l'échéance, et sans préjudice de la faculté de résiliation du Contrat.

En cas de non-paiement, même partiel, d'une facture, quelle qu'elle soit, à son échéance, ALL INFO SERVICE se réserve le droit de suspendre tout accès à l'Application jusqu'à réception du complet paiement des sommes dues, sans remboursement, ni indemnités, et sans que cette suspension puisse être considérée comme une résiliation du contrat, mais sans préjudice de la faculté pour ALL INFO SERVICE de résilier le Contrat conformément à l'article « Résiliation ».



## Article 11. ACCES ET TELECOMMUNICATIONS

Le Client fait son affaire personnelle, sous sa seule responsabilité, de l'acquisition des matériels et logiciels, ainsi que de la souscription des abonnements de télécommunication (accès Internet) nécessaires à l'utilisation à distance de l'Application. Le Client est informé que l'accès à l'Application suppose que l'Utilisateur se soit préalablement connecté au réseau Internet.

Les spécifications en matière de télécommunications nécessaires à l'accès et à l'utilisation de l'Application sont décrites dans le Bon de Commande.

Les coûts de connexion au réseau Internet permettant l'accès à l'Application sont à la charge exclusive du Client.

Le Client déclare avoir connaissance que la transmission de données sur le réseau Internet est sujette à des aléas totalement indépendants d'ALL INFO SERVICE, notamment en termes de vitesse de transfert, de fiabilité des connexions, de sécurité et d'intégrité des données transmises. ALL INFO SERVICE ne saurait par conséquent en aucun cas être tenue responsable de toute difficulté trouvant son origine dans un problème de transmission des données par le réseau Internet. Le Client est seul responsable des données qu'il transmet ou reçoit dans le cadre de l'exécution du présent Contrat et s'engage à indemniser ALL INFO SERVICE de tout dommage que pourraient causer ces données.

## Article 12. GARANTIES

Le Client a pu apprécier, avant de conclure le présent Contrat, la conformité de l'Application et des services associés proposés par ALL INFO SERVICE par rapport à ses besoins, tant en termes de fonctionnalités que de finalité.

En conséquence, ALL INFO SERVICE ne fournit aucune garantie de conformité de l'Application aux besoins propres du Client.

ALL INFO SERVICE ne garantit pas que l'Application fonctionnera sans interruption, ni qu'elle sera exempte d'anomalies ou d'erreurs, ni que de telles anomalies ou erreurs pourront être corrigées.

ALL INFO SERVICE s'engage à assurer, à ses frais, la défense du Client contre toute allégation portant sur la contrefaçon en France de droit d'auteur du fait de l'utilisation de l'Application mise à sa disposition dans le cadre du Contrat.

A ce titre, ALL INFO SERVICE prendra à sa charge tous dommages et intérêts auxquels pourrait être condamné le Client par une décision de justice devenue définitive et ayant pour base exclusive la démonstration d'une contrefaçon.

Cette garantie ne sera acquise au Client qu'à la condition :

- que le Client ait notifié à bref délai, par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration ayant précédé cette action ; et
- qu'ALL INFO SERVICE ait été en mesure d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du Client, et pour ce faire, que le Client ait collaboré loyalement à ladite défense en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense.

Dans le cas où l'interdiction d'utilisation serait prononcée en conséquence d'une action en contrefaçon ou résulterait d'une transaction signée avec le demandeur de l'action en contrefaçon, ALL INFO SERVICE s'efforcera, à son choix et à ses frais, soit :

- d'obtenir le droit pour le Client de poursuivre l'utilisation,

- de remplacer l'élément contrefaisant par un élément équivalent ne faisant pas l'objet d'une action en contrefaçon, ou
- de modifier l'Application de façon à éviter ladite contrefaçon.

Les dispositions ci-dessus fixent les limites de la responsabilité d'ALL INFO SERVICE en matière de contrefaçon du fait de l'utilisation des Applications.

### **Article 13. SECURITE DE LA BASE DE DONNEES ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Il est expressément convenu entre les Parties que la Base de Données ainsi que les traitements seront hébergés par ALL INFO SERVICE, par la société AZNetwork, son actuel sous-traitant, ou par tout autre sous-traitant de son choix, sous réserve d'informer préalablement le Client de ce changement.

ALL INFO SERVICE s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques décrits dans le Bon de Commande pour assurer la sécurité de la Base de Données.

L'hébergement des données est assuré par un hébergeur agréé données de santé. ALL INFO SERVICE ne pourra être tenu responsable de la perte de l'agrément de son hébergeur.

En sa qualité de « sous-traitant » au sens de la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement (UE) 2016/679, ALL INFO SERVICE s'engage en outre à :

- a) ne traiter, dans le cadre du présent Contrat, les données à caractère personnel que sur instruction documentée du Client, responsable du traitement, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale ;
- b) veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- c) prendre toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du Règlement (UE) 2016/679 ;
- d) respecter les conditions visées aux paragraphes 2 et 4 de l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 pour recruter un autre sous-traitant ;
- e) aider le Client, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible et en tenant compte de la nature du traitement, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du Règlement (UE) 2016/679 ;
- f) aider le Client à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du Règlement (UE) 2016/679, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition d'ALL INFO SERVICE ;
- g) supprimer toutes les données à caractère personnel ou les renvoyer au Client (au choix du Client) au terme du Contrat, et détruire les copies existantes, à moins que la réglementation en vigueur n'exige la conservation des données à caractère personnel ; et
- h) mettre à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits. ALL INFO SERVICE s'engage à informer immédiatement le Client si, selon lui, une instruction constitue une violation du Règlement (UE) 2016/679 ou d'autres dispositions réglementaires relatives à la protection des données.

ALL INFO SERVICE s'engage à notifier au Client toute violation des données personnelles.

ALL INFO SERVICE s'engage à ne pas céder, divulguer, utiliser les données figurant au sein de cette Base de Données hébergée pour le compte du Client si ce n'est pour les stricts besoins de l'exécution du Contrat ou à la demande d'une autorité judiciaire.

Le Client s'engage, en son nom et au nom des personnes travaillant pour son compte, à ne pas contourner ou tenter de contourner le système de protection intégré dans la Base de Données.

#### **Article 14. RESPONSABILITE**

Les Parties conviennent qu'au titre du Contrat, ALL INFO SERVICE est soumise à une obligation générale de moyens, compte tenu notamment des aléas inhérents aux technologies Internet.

Les prestations fournies par ALL INFO SERVICE ne sauraient être assimilées à une prestation de conseil, de quelque nature qu'elle soit, ni à une immixtion d'ALL INFO SERVICE dans la gestion du Client. Le rôle d'ALL INFO SERVICE consiste dans la fourniture de l'Application, dont l'utilisation est laissée à la discrétion et à la responsabilité du Client.

Le Client est seul responsable de l'utilisation et du traitement des données, la responsabilité d'ALL INFO SERVICE se limitant à l'hébergement, la sécurisation et la sauvegarde des données. Par conséquent, ALL INFO SERVICE n'encourt aucune responsabilité du fait de ces données et n'est notamment pas responsable des conséquences dommageables d'éventuelles erreurs dans les données ou dans les résultats des traitements.

De convention expresse, ALL INFO SERVICE n'est pas responsable des préjudices tels que notamment le préjudice financier, commercial, la perte de clientèle, le trouble commercial quelconque, la perte de bénéfice, la perte d'image de marque, la perte de données, de fichiers ou de logiciels subis par le Client, l'augmentation des charges, le coût des prestations nécessaires pour mettre en œuvre ou corriger les données ou les résultats obtenus, qui pourraient résulter de l'inexécution du Contrat, lesquels préjudices sont réputés avoir le caractère de préjudice indirect.

Est assimilée à un préjudice indirect et en conséquence, n'ouvre pas droit à réparation, toute action dirigée contre le Client par un tiers.

Le Client s'engage pour sa part à prendre toutes précautions utiles pour réduire le préjudice susceptible de résulter pour lui de l'exécution du présent Contrat et de l'utilisation de l'Application, et notamment à utiliser un logiciel anti-virus à jour.

Dans tous les cas, si la responsabilité d'ALL INFO SERVICE devait néanmoins être retenue, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à sa charge ne saurait excéder, tous préjudices confondus, les sommes effectivement perçues par ALL INFO SERVICE, au titre de l'exécution du présent Contrat pendant le trimestre civil au cours duquel sa responsabilité serait invoquée.

Cette limitation de responsabilité résulte de la répartition des risques, telle qu'elle a été librement négociée entre les Parties, et des prix, convenus entre celles-ci, qui en sont le reflet.

Il est expressément convenu que le présent article survivra à la résiliation ou à la résolution du Contrat pour quelque cause que ce soit.

#### **Article 15. AUTORISATIONS LEGALES ET ADMINISTRATIVES**

Le Client garantit à ALL INFO SERVICE qu'il dispose de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'utilisation et la réalisation des traitements effectués par l'Application.

Les Parties conviennent que le Client est seul responsable du choix des traitements de données nominatives et des moyens à mettre en œuvre pour les obtenir. Par conséquent, le Client est tenu de procéder lui-même auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à toute déclaration ou formalité préalable liée aux traitements des données nominatives qu'il collecte.

Le Client s'engage en outre à respecter l'ensemble des règles légales et réglementaires en vigueur concernant les domaines couverts par l'Application.

Le Client déclare notamment avoir connaissance que des données nominatives ne peuvent être collectées, traitées ou ajoutées à la Base de Données que dans le respect de la réglementation applicable aux données nominatives, notamment des dispositions de la loi n° 78-17 susvisée et du Règlement (UE) 2016/679 susvisé à compter de l'entrée en vigueur de ce dernier. En conséquence, le Client doit s'assurer, sous sa responsabilité, que les personnes concernées ont donné leur consentement à la collecte de ces données et à leur transfert à des tiers et il incombe au Client d'informer ces personnes de leurs droits, notamment de leur droit d'accès et de rectification. Le Client garantit en conséquence ALL INFO SERVICE contre tout recours de tiers du fait de la collecte et de l'ajout de données, par le Client, dans la Base de Données.

#### **Article 16. SAUVEGARDE ET ARCHIVAGE DES DONNEES**

ALL INFO SERVICE effectuera une sauvegarde quotidienne de la Base de Données.

Le Client a la faculté de demander à tout moment à ALL INFO SERVICE de lui transmettre une sauvegarde de ses données au format zip, par e-mail ou mise à disposition en téléchargement avec un accès protégé. Cette sauvegarde ne comportera que la table des clients. Cette prestation sera facturée au tarif en vigueur.

#### **Article 17. CONFIDENTIALITE**

Les Parties s'engagent à garder confidentielles les informations relatives au présent Contrat pendant toute sa durée et pendant trois ans à compter de sa cessation pour quelque cause que ce soit.

#### **Article 18. REFERENCE COMMERCIALE**

Le Client autorise ALL INFO SERVICE à utiliser ses nom, sigle, logo, nom commercial et dénomination sociale, sur tout document, à titre de référence commerciale.

#### **Article 19. RESILIATION**

Le Contrat pourra être résilié de plein droit en cas de non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations, notamment en cas de violation des droits de propriété intellectuelle ou de non-paiement de tout ou partie des sommes dues à ALL INFO SERVICE. Cette résiliation prendra effet dès sa notification par ALL INFO SERVICE par lettre recommandée avec accusé de réception, sans mise en demeure préalable. Les sommes versées par avance par le Client resteront acquises à ALL INFO SERVICE à titre de pénalités, sans préjudice de la faculté pour ALL INFO SERVICE de solliciter judiciairement l'indemnisation de l'entier dommage que lui aurait causé le manquement du Client.

#### **Article 20. RESTITUTION DES DONNEES**

En cas de cessation des relations contractuelles, pour quelque cause que ce soit, le droit d'utilisation de l'Application prendra fin.

Pendant une durée de deux mois à compter de la cessation du Contrat, ALL INFO SERVICE conservera les données du Client.

Le Client aura la faculté de demander à ALL INFO SERVICE de lui transmettre une copie de ces données au format zip, par mise à disposition en téléchargement. Cette prestation sera facturée au tarif de 50 euros HT.

Au-delà de cette durée, les données seront détruites sans que le Client puisse prétendre à quelque indemnisation que ce soit.

En cas de défaillance de la part d'ALL INFO SERVICE, ALL INFO SERVICE s'engage à restituer la Base de Données brutes au Client, sans que ce dernier ne doive le demander.

#### **Article 21. NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL**

Le Client s'engage à ne pas solliciter, démarcher ou embaucher, directement ou indirectement, de personnel d'ALL INFO SERVICE pendant l'exécution du Contrat et pendant une durée de douze mois à compter de son expiration.

Toute violation de cette obligation entraînera le paiement de dommages-intérêts fixés forfaitairement au montant du salaire annuel brut du salarié.

#### **Article 22. CESSION DU CONTRAT**

Le Client s'interdit de céder le présent Contrat à un tiers. ALL INFO SERVICE pourra librement, sans autre formalité que l'information du Client par lettre recommandée avec accusé de réception, céder le Contrat à tout tiers de son choix, sous réserve de l'engagement de ce tiers d'assurer l'exécution des obligations incombant à ALL INFO SERVICE.

#### **Article 23. SOUS-TRAITANCE**

Les Parties conviennent qu'ALL INFO SERVICE pourra librement confier la réalisation de tout ou Partie des prestations à sa charge au titre du Contrat à un tiers sous-traitant.

#### **Article 24. DISPOSITIONS GENERALES**

Le Contrat comporte l'intégralité des obligations des Parties. Il annule et remplace tous les accords antérieurs entre les Parties, écrits ou verbaux, ayant le même objet.

Seul un avenant écrit dûment signé par les deux Parties pourra valablement opérer une modification des dispositions du présent Contrat. Sauf exception expressément prévue par le Contrat, aucune modification du Contrat ne pourra résulter d'un échange, même écrit, intervenu entre les Parties, ou être déduite du comportement ou des propos d'une Partie, sans la signature d'un tel avenant.

En cas de nullité d'une disposition du Contrat, les autres dispositions resteront en vigueur. Les Parties s'entendront alors pour adopter une nouvelle disposition qui se substituera à la disposition concernée.

Chaque Partie agit en son nom propre et pour son propre compte en qualité d'entrepreneur indépendant. Elle n'a ni le pouvoir, ni l'autorisation d'engager l'autre Partie de quelque façon que ce soit. Aucune des dispositions du Contrat ne pourra être interprétée comme créant, entre les Parties, un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition du présent Contrat ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits que cette Partie tient de cette disposition.

**Article 25. DROIT APPLICABLE**

Le Contrat est régi par la loi française.

- **Révision**

Les tarifs mentionnés ci-dessus pourront être révisés par ALL INFO SERVICE le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice Syntec, la valeur de référence étant la valeur de l'indice au jour de la signature du Contrat.

- **Description de l'Application**

- Gestion de la patientèle
  - o Possibilité de gérer les informations du patient
- Gestion et suivi des séances
  - o Historique des séances
- Gestion et suivi des règlements et des factures
  - o Saisie des règlements par chèque, espèce
  - o Génération de remise de chèques
  - o Génération de remise d'espèces
  - o Génération d'une facture au format PDF
- Gestion de l'agenda, synchronisation (activable) vers Google Calendrier
  - o Création de type de rendez-vous et planification
  - o Saisie de vos RDV
  - o Gestion des absences
  - o Filtrage et recherche d'éléments dans l'agenda
- Prise de rendez-vous en ligne (activable)
- Paiement en ligne (à ce jour en utilisant le service Stripe)
- Gestion des disponibilités du patient
- Gestion d'une blacklist
- Gestion d'une liste d'attente
  - o Mise en liste d'attente du patient
- Gestion de tâches
  - o Création/Modification/Suppression de tâches
  - o Recherche dans les tâches
  - o Echéance sur les tâches
- Rappel de rendez-vous par mail et/ou par SMS
- Partage de document par mail
  - o Possibilité d'envoi de fichier sur le serveur
  - o Envoi de lien sur l'email du patient pour téléchargement
- Envoi/Création de questionnaire à destination du patient
  - o Création de questionnaire en ligne
  - o Partage de questionnaires avec le patient
  - o Traitement des réponses pour interprétation du résultat
- Gestion des appels
- Quickemail :
  - o Envoi de mails aux patients depuis l'application
- Statistiques
  - o Affichage de statistiques sur la patientèle
  - o Affichage de statistiques financières
- Support en ligne
  - o Possibilité de contacter le support par formulaire
  - o Suivi du traitement de la question

- **Pré-requis logiciels et matériels**

Logiciels :

Testé sous MacOS X et Windows 7/8.1/10

Navigateurs compatibles :

Mozilla Firefox version 60 ou supérieure,  
Google Chrome version 65 ou supérieure  
Javascript/CSS/Image activés

Matériel :

Écran avec résolution 1920x1080 recommandé  
Connexion Internet : 2 Mbits/s minimum

Débit minimal de la ligne de télécommunication requise : 2 Mbits/s